



Assemblée générale

Distr. générale
23 novembre 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Points 150 et 172 de l'ordre du jour

Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone

Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone

Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone

Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Par sa résolution 1270 (1999) du 22 octobre 1999, le Conseil de sécurité a créé la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et décidé que la MINUSIL reprendrait les principales composantes civile et militaire de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL).

Le présent rapport indique les dépenses supplémentaires à prévoir pour la création et le fonctionnement de la MINUSIL pour l'exercice 1999-2000, dont le montant estimatif brut se chiffre à 174 138 000 dollars (montant net : 173 257 800 dollars).

Le projet de budget de la totalité des opérations des Nations Unies en Sierra Leone représente un montant brut de 208 520 400 dollars (montant net : 206 127 900 dollars) et comprend, en application de la résolution 1270 (1999) du Conseil de sécurité, les prévisions de dépenses d'un montant brut de 34 382 400 dollars (montant net : 32 870 100 dollars) liées à l'accroissement provisoire des effectifs de la MONUSIL qui figurent dans le rapport du Secrétaire général (A/54/455), qui a été examiné par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir A/54/490). Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sur le projet de budget de la MONUSIL demeurent en suspens en attendant que soit présenté le projet de budget du Secrétaire général pour la MINUSIL figurant dans le présent rapport.

Le montant total brut des prévisions de dépenses conjuguées de la MONUSIL et de la MINUSIL de 208 520 400 dollars (montant net : 206 127 900 dollars) comprend le montant total brut de 52 971 600 dollars (montant net : 52 687 600 dollars) des engagements de dépenses autorisés par le Comité consultatif.

Sur le montant total du projet de budget, quelque 10,1 % des ressources se rapportent au personnel civil. Les dépenses opérationnelles représentent 33,4 % du budget, les dépenses afférentes au personnel militaire 55,2 % et les contributions du personnel 1,1 %. Moins de 1 % de l'ensemble des ressources se rapporte à d'autres programmes.

Les décisions que devra prendre l'Assemblée générale sont énoncées au paragraphe 9 du présent rapport.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Aperçu général	1–9	4
II. Mandat de la Mission	10–11	6
III. Plan des opérations et ressources requises	12–14	7
IV. Contributions au titre de l'accord sur le statut des forces	15–16	8
V. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale	17–18	8
A. Contributions volontaires	17	8
B. Fonds d'affectation spéciale	18	8
VI. État des remboursements aux gouvernements fournissant des contingents	19–20	9
A. Gouvernements fournissant des contingents	19	9
B. État des remboursements	20	9
VII. Matériel appartenant aux contingents et soutien autonome	21–24	9
A. Méthode de remboursement	21	9
B. Prévisions de dépenses	22–24	9
VIII. Effectifs nécessaires	25–32	10
A. Modifications du tableau d'effectifs	25–26	11
B. Composante civile – Services organiques	27–29	11
C. Composante civile – Administration	30	12
D. Tableau d'effectifs : effectifs actuels et proposés	31	14
E. Déploiement du personnel civil	32	15
 Annexes		
I. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000		17
A. Tableau récapitulatif		17
B. Répartition des ressources (montant brut) par grande catégorie		19
C. Explications supplémentaires		20
II. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 : analyse		25
A. Coûts standard et dépenses propres à la Mission		25
B. Répartition des ressources par paramètre budgétaire : coûts standard et dépenses propres à la Mission		34
C. Dépenses non renouvelables		35
III. Organigrammes		43
A. Structure administrative de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone		43
B. Services organiques et administratifs		44
C. Structure administrative de la composante militaire		45

I. Aperçu général

1. Par sa résolution 1270 (1999) du 22 octobre 1999, le Conseil de sécurité a créé la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) pour une période initiale de six mois et a décidé que la composante militaire de la MINUSIL comprendrait un maximum de 6 000 militaires, dont 260 observateurs militaires. Le Conseil a également décidé que la MINUSIL reprendrait les principales composantes civile et militaire de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL) et que le mandat de la MONUSIL prendrait immédiatement fin à la date de la création de la MINUSIL.

2. Il est rappelé qu'en application de la résolution 1260 (1999) du Conseil de sécurité, en date du 20 août 1999, par laquelle le Conseil avait autorisé l'accroissement provisoire des effectifs de la MONUSIL, le budget initial de la Mission d'observation pour l'exercice 1999-2000 (A/53/454/Add.1) avait été révisé et porté à un montant brut de 34 382 400 dollars (montant net : 32 870 100 dollars) (voir A/54/455). Eu égard à la décision prise par le Conseil dans sa résolution 1270 (1999), à savoir que la MINUSIL reprendrait les principales composantes civile et militaire de la MONUSIL, le montant révisé du budget de la MONUSIL vaut pour la MINUSIL. En conséquence, le présent rapport examine les ressources supplémentaires à prévoir pour la MINUSIL par suite du déploiement de 5 740 membres des contingents et de l'affectation de 50 observateurs militaires supplémentaires prévus par la résolution 1270 (1999) du Conseil de sécurité. Il convient de le lire à la lumière du projet de budget révisé (A/54/455), qui indique les prévisions de dépenses liées à l'accroissement provisoire des effectifs de la Mission d'observation dont les fonctions ont été reprises ultérieurement par la MINUSIL. Ces prévisions de dépenses supplémentaires, récapitulées à l'annexe I et dont le détail est donné dans l'annexe II au présent rapport, sont estimées à un montant brut de 174 138 000 dollars (montant net : 173 257 800 dollars) pour l'exercice 1999-2000.

3. Pour les raisons exposées au paragraphe 3 du budget révisé de la MONUSIL (*ibid.*, par. 3), l'Assemblée générale n'avait pas été en mesure de prendre de décision durant la reprise de sa cinquante-troisième session au sujet du projet de budget initial (voir A/53/454/Add.1). Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, dans des lettres datées du 15 juin et du 20 septembre 1999, adressées au Secrétaire général par le Président du Comité (A/54/490, annexes I et II), a autorisé des engagements de dépenses d'un montant total brut de 11 908 100 dollars (montant net : 11 624 100 dollars) pour le fonctionnement de la MONUSIL et l'accroissement provisoire de ses effectifs.

4. En ce qui concerne le budget révisé de la MONUSIL, le Comité consultatif avait recommandé à l'Assemblée générale d'approuver intégralement l'ouverture du crédit d'un montant brut de 34 382 400 dollars (montant net : 32 870 100 dollars) demandée par le Secrétaire général pour financer l'accroissement provisoire des effectifs de la Mission d'observation et de mettre cette somme en recouvrement (A/54/490, par. 22). Toutefois, étant donné qu'il a été mis fin au mandat de la MONUSIL et que la MINUSIL a été créée le 22 octobre 1999, les décisions que devra prendre l'Assemblée générale sur le projet de budget de la MINUSIL demeurent en suspens en attendant la soumission du présent projet de budget pour la MINUSIL.

5. Ultérieurement, en réponse à la demande soumise par le Contrôleur en application de la résolution 1270 (1999) du Conseil de sécurité, le Comité consultatif, dans une lettre datée du 4 novembre 1999, adressée au Secrétaire général, a autorisé des engagements de dépenses d'un montant brut et net de 41 063 500 dollars pour financer les dépenses opérationnelles immédiates de la MINUSIL.

6. Le montant total brut des engagements de dépenses autorisés par le Comité consultatif pour le fonctionnement de la MONUSIL et de la MINUSIL pour l'exercice en cours s'établit à 52 971 600 dollars (montant net : 52 687 600 dollars).

7. Le projet de budget des opérations des Nations Unies en Sierra Leone pour l'exercice 1999-2000 représente un montant brut de 208 520 400 dollars (montant net : 206 127 900 dollars) et incorpore, en application de la résolution 1270 (1999) du Conseil de sécurité, le projet de budget d'un montant brut de 34 382 400 dollars (montant net : 32 870 100 dollars) correspondant à l'accroissement provisoire des effectifs de la MONUSIL tel qu'indiqué dans le projet de budget révisé (A/54/455). Ce montant total brut combiné de 208 520 400 dollars (montant net : 206 127 900 dollars) comprend le montant total brut des engagements de dépenses de 52 971 600 dollars (montant net : 52 687 600 dollars) autorisés par le Comité consultatif. Le tableau 1 ci-après donne des informations, pour chaque catégorie de dépenses, sur les dépenses effectives de la MONUSIL pour l'exercice 1998-1999, le budget révisé de la MONUSIL pour l'exercice 1999-2000 et le projet de budget présenté dans le présent rapport et qui englobe les prévisions de dépenses de la MONUSIL jusqu'au 21 octobre 1999, date à laquelle il a été mis fin à son mandat, et celles de la MINUSIL depuis cette date jusqu'au 30 juin 2000. Le tableau 2 donne des informations sur les ressources militaires et civiles de la MONUSIL et de la MINUSIL.

Tableau 1
Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1998/99		1999/00		Changement en pourcentage (5) = (3/2)
	Dépenses (1)	Prévisions antérieures ^a (2)	Dépenses supplémentaires ^b (3)	Total (4)	
Personnel militaire	2 116,0	10 632,7	104 565,9	115 198,6	Dix fois plus
Personnel civil	4 761,9	12 238,1	8 861,5	21 099,6	72,4 %
Dépenses opérationnelles	5 518,6	9 910,3	59 733,1	69 643,4	Six fois plus
Autres programmes	0,5	89,0	97,3	186,3	109,3 %
Contributions du personnel	486,8	1 512,3	880,2	2 392,5	58,2 %
Total des ressources (montant brut)	12 883,8	34 382,4	174 138,0	208 520,4	Cinq fois plus
Total	12 883,8	34 382,4	174 138,0	208 520,4	Cinq fois plus

^a Voir A/54/455.

^b On trouvera des indications sur la répartition des ressources par paramètre budgétaire (coûts standard et dépenses propres à la Mission) dans la section B de l'annexe II au présent rapport.

Tableau 2
Ressources humaines

<i>Personnel militaire et civil</i>	1998/99	1999/00		<i>Augmentation/ (diminution)</i>
		<i>Prévisions antérieures^a</i>	<i>Prévisions actuelles</i>	
Observateurs militaires	70	210	260	50
Personnel médical	15	35	^b	(35)
Contingents	–	–	5 740	5 740
Police civile	5	5	6	1
Personnel international	50	110	227	117
Personnel local	48	69	282	213
Volontaires des Nations Unies	–	–	72	72

^a Voir A/54/455.

^b Montant inclus au titre des contingents.

8. En application de la résolution 1270 (1999) du Conseil de sécurité, afin d'assurer la continuité des arrangements financiers existants approuvés pour la MONUSIL, il est proposé que le compte spécial créé pour la MONUSIL continue d'être utilisé pour la MINUSIL.

9. **L'Assemblée générale devra prendre les décisions suivantes :**

a) **Approuver l'utilisation par la MINUSIL du compte spécial créé pour la MONUSIL;**

b) **Ouvrir, aux fins du fonctionnement de la MONUSIL et de l'accroissement provisoire de ses effectifs, pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000, un crédit d'un montant brut de 208 520 400 dollars (montant net : 206 127 900 dollars), comprenant le montant brut de 11 908 100 dollars (montant net : 11 624 100 dollars) ainsi que les montants bruts et nets de 41 063 500 dollars, précédemment autorisés pour la MONUSIL et la MINUSIL, respectivement, par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires aux termes de la section IV de la résolution 49/233 A de l'Assemblée générale, du 23 décembre 1994, relative aux aspects administratifs et budgétaires des opérations de financement de maintien de la paix;**

c) **Mettre en recouvrement le montant brut de 168 553 990 dollars (montant net : 166 620 050 dollars), aux fins du fonctionnement de la MONUSIL et de la MINUSIL, pour la période du 1er juillet 1999 au 21 avril 2000;**

d) **Mettre en recouvrement le montant brut de 39 966 410 dollars (montant net : 39 507 850 dollars), aux fins du fonctionnement de la MINUSIL, pour la période du 22 avril au 30 juin 2000, à raison d'un montant mensuel brut de 17 376 700 dollars (montant net : 17 177 325 dollars), sous réserve que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la MINUSIL au-delà du 21 avril 2000.**

II. Mandat de la Mission

10. Le mandat de la MINUSIL, tel qu'il est énoncé au paragraphe 8 de la résolution 1270 (1999) du Conseil de sécurité, est le suivant : a) coopérer à l'exécution de l'Accord

de paix avec le Gouvernement sierra-léonais et les autres parties à l'Accord; b) aider le Gouvernement sierra-léonais à appliquer le plan de désarmement, de démobilisation et de réintégration; c) à cette fin, établir une présence à des emplacements clefs sur l'ensemble du territoire sierra-léonais, y compris aux centres de désarmement/réception et aux centres de démobilisation; d) assurer la sécurité et la liberté de circulation du personnel des Nations Unies; e) surveiller le respect du cessez-le-feu conformément à l'accord de cessez-le-feu du 18 mai 1999 (S/1999/585, annexe) au moyen des mécanismes prévus dans cet accord; f) encourager les parties à créer des mécanismes de rétablissement de la confiance et en appuyer le fonctionnement; g) faciliter l'acheminement de l'assistance humanitaire; h) appuyer les activités des fonctionnaires civils de l'Organisation des Nations Unies, y compris le Représentant spécial du Secrétaire général et ses collaborateurs, les spécialistes des droits de l'homme et les spécialistes des affaires civiles; i) apporter, sur demande, un appui pour les élections qui doivent se tenir conformément aux dispositions de la Constitution actuelle de la Sierra Leone.

11. Conformément à la résolution 1270 (1999) du Conseil de sécurité, le présent mandat de la MINUSIL vient à expiration le 21 avril 2000.

III. Plan des opérations et ressources requises

12. Le plan des opérations de la Mission et les ressources requises pour son fonctionnement reposent sur le concept opérationnel énoncé aux paragraphes 41 à 51 du huitième rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (S/1999/1003). Eu égard à la décision prise par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1270 (1999), à savoir que la MINUSIL reprenne les principales composantes civile et militaire et les fonctions de la MONUSIL, le plan des opérations de la MINUSIL et les ressources requises pour son fonctionnement tiennent compte des dispositions prévues à l'occasion de l'accroissement provisoire des effectifs de la MONUSIL, telles qu'elles sont décrites au paragraphe 13 du budget révisé (A/54/455).

13. Afin de réaliser les objectifs découlant du mandat de la MINUSIL, le plan des opérations de la Mission, sous l'autorité générale du Représentant spécial du Secrétaire général, prévoit : a) une composante militaire de 6 000 personnes au maximum dirigées par le commandant de la Force et comprenant six bataillons d'infanterie, y compris un élément d'intervention rapide, les unités d'appui spécialisées nécessaires (unité médicale de niveau III, soutien logistique, transmissions, génie, transport aérien) et jusqu'à concurrence de 260 observateurs militaires dirigés par le chef du Groupe d'observateurs militaires; b) une composante police civile comportant six conseillers pour les questions de police; c) le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et des bureaux organiques se composant de 61 membres du personnel international et de 62 agents locaux et comprenant les composantes affaires politiques, affaires civiles, information, droits de l'homme et protection des enfants; et d) une composante administrative dirigée par le chef de l'administration et se composant de 166 membres du personnel international, de 220 agents locaux et de 72 Volontaires des Nations Unies.

14. Eu égard au déploiement prévu de la Mission sur l'ensemble du territoire de la Sierra Leone et au fait qu'il n'existe pas d'infrastructure adéquate dans le pays, les ressources requises pour le fonctionnement de la MINUSIL comportent la construction et l'entretien des locaux élargis de la Mission ainsi que de postes de commandement de secteur et d'antennes, un renforcement de l'appui aérien et du soutien logistique, ainsi que la création d'un réseau fiable et sûr de traitement des données et de transmissions

appartenant à l'Organisation des Nations Unies. Ces moyens d'action sont étayés par l'accroissement du parc de véhicules et l'expansion de la flotte aérienne ainsi que par l'achat du matériel de traitement électronique des données, des installations de transmissions, des locaux, des bureaux et tous autres matériels nécessaires.

IV. Contributions au titre de l'accord sur le statut des forces

15. Comme indiqué au paragraphe 14 du rapport contenant les prévisions de dépenses révisées (A/54/544), le Gouvernement sierra-léonais a apporté une contribution au titre de l'accord sur le statut de la mission (MONUSIL), sous la forme d'une parcelle de terrain. La valeur de cette contribution, qui doit être utilisée pour des entrepôts et des ateliers et sera aussi utilisée par la MINUSIL, est estimée à 100 000 dollars. Le Gouvernement fournit en outre un bâtiment pour le quartier général de la Mission (composante civile et composante militaire). La valeur de cette contribution n'a pas encore été déterminée.

16. En attendant que soit conclu et signé un accord sur le statut de la mission pour la MINUSIL, c'est le modèle d'accord sur le statut des forces daté du 9 octobre 1990 (A/45/594, annexe) qui s'applique.

V. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale

A. Contributions volontaires

17. Aucune contribution volontaire n'a été reçue pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 ni pour celle allant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000.

B. Fonds d'affectation spéciale

18. Les contributions ci-après ont été versées au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités de maintien de la paix et activités connexes en Sierra Leone :

	<i>Montant reçu</i>	<i>Dépenses autorisées</i>	<i>Montant annoncé</i>
<i>(En dollars des États-Unis)</i>			
Contributions en espèces			
1er juillet 1998-30 juin 1999	2 092 150	1 130 175	–
1er juillet 1999-30 juin 2000	50 000	–	–
Contributions en nature			
1er juillet 1998-30 juin 1999	–	–	–
1er juillet 1999-30 juin 2000	–	–	–
Total	2 142 150	1 130 175	–

VI. État des remboursements aux gouvernements fournissant des contingents

A. Gouvernements fournissant des contingents

19. Au moment de l'élaboration du présent rapport, les négociations se poursuivaient avec un certain nombre de gouvernements pour la mise à la disposition de contingents, avec leur matériel, à la MINUSIL. En attendant la conclusion de ces accords, les montants prévus dans le projet de budget au titre des remboursements correspondants ont été calculés sur la base des taux standard approuvés par l'Assemblée générale et du calendrier de déploiement prévu.

B. État des remboursements

20. Les prévisions de dépenses au titre des montants à rembourser aux gouvernements fournissant des contingents sont estimées à 39 160 600 dollars, ce qui correspond au déploiement de contingents pour l'équivalent de 38 319 mois/homme.

VII. Matériel appartenant aux contingents et soutien autonome

A. Méthode de remboursement

21. Les montants à rembourser aux gouvernements fournissant des contingents ont été calculés sur la base des taux de remboursement standard établis en ce qui concerne le matériel appartenant aux contingents (contrats de location avec services) et le soutien autonome pour six bataillons d'infanterie et unités de soutien spécialisées ainsi qu'une unité médicale de niveau III.

B. Prévisions de dépenses

1. Matériels majeurs

22. Les prévisions de dépenses en ce qui concerne les sommes à rembourser au titre de matériels majeurs sont estimées à 12 779 900 dollars.

2. Soutien autonome

23. Les prévisions de dépenses au titre du soutien autonome sont indiquées ci-après :

<i>Catégorie</i>	<i>1999/00</i>
Restauration (cuisine)	982 000
Transmissions	2 868 300
Matériel de bureau	826 500
Matériel électrique	972 300
Génie (matériel mineur)	544 500
Blanchissage et nettoyage	826 500
Matériel de campement	777 800

<i>Catégorie</i>	<i>1999/00</i>
Hébergement	460 000
Observation	1 137 600
Défense des périmètres	1 176 500
Services médicaux	3 392 500
Fournitures diverses (magasins)	1 594 600
Total	15 559 100

3. Facteurs approuvés pour la Mission

24. Les facteurs approuvés pour la Mission ont pour objet de tenir compte, dans les montants remboursés aux pays fournissant des contingents, des difficultés particulières liées au fonctionnement de la Mission; ils sont appliqués aux taux de remboursement mensuels, comme indiqué ci-après :

<i>Facteurs approuvés pour la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>
Contraintes du milieu	1,2
Usage opérationnel intense	–
Acte d'hostilité ou abandon forcé	2,1
Différentiel de transport	–

VIII. Effectifs nécessaires

A. Modifications du tableau d'effectifs

	<i>Nombre de postes</i>			
	<i>Effectif approuvé en 1998/99 (1)</i>	<i>Effectif révisé^a (2)</i>	<i>Effectif proposé (3)</i>	<i>Écart net (4) = (3) - (2)</i>
Personnel international				
Secrétaire général adjoint	–	–	1	1
Sous-Secrétaire général	–	1	2	1
D-2	1	1	–	(1)
D-1	1	2	3	1
P-5	1	4	7	3
P-4	6	13	22	9
P-3	14	23	37	14
P-2/P-1	–	10	10	–
Total partiel	23	54	82	28

	Nombre de postes			Écart net (4) = (3) - (2)
	Effectif approuvé en 1998/99 (1)	Effectif révisé ^a (2)	Effectif proposé (3)	
Agents des services généraux (1re classe)	–	–	3	3
Agents des services généraux (autres classes)	9	9	23	14
Total partiel	9	9	26	17
Service mobile	18	47	99	52
Service de sécurité	–	–	20	20
Total partiel	18	47	119	72
Total, personnel international	50	110	227	117
Personnel local	48	69	282	213
Volontaires des Nations Unies	–	–	72	72
Total partiel	48	69	354	285
Total	98	179	581	402

^a Voir document A/54/455.

25. Comme il ressort du tableau reproduit ci-dessus, l'effectif (postes permanents) proposé pour le personnel civil de la MINUSIL est de 581 postes, soit 227 postes pour le personnel international (82 postes d'administrateur, 26 postes d'agent des services généraux, 99 postes d'agent du Service mobile et 20 postes d'agent de sécurité), 72 Volontaires des Nations Unies et 282 postes pour le personnel local, ce qui représente un accroissement net de 189 postes internationaux et Volontaires des Nations Unies et de 213 postes d'agent local, soit 402 postes au total. La répartition proposée des effectifs du personnel civil par catégorie et par bureau est indiquée à la section D ci-après et le calendrier de déploiement du personnel civil figure à la section E.

26. L'organigramme proposé pour la MINUSIL (voir annexe III) comporte, comparé à celui de la MONUSIL qui figure à l'annexe III du document A/54/455, trois nouveaux bureaux dont la création est proposée : a) le Bureau du commandant de la Force; b) le Bureau des services administratifs, comprenant une nouvelle section, la Section des services d'appui régionaux; et c) le Service central d'appui intégré, comprenant quatre unités nouvelles : i) la Section des bâtiments et des services d'appui; ii) la Section du contrôle des mouvements et de l'appui aérien; iii) la Section des mémorandums d'accord et des marchés; et iv) le Groupe de l'approvisionnement.

B. Composante civile – Services organiques

27. Comme l'indique le Secrétaire général au paragraphe 51 de son huitième rapport au Conseil de sécurité concernant la MONUSIL (S/1999/1003), le concept opérationnel et la composition des éléments civils essentiels de la Mission demeureraient tels que décrits dans son septième rapport au Conseil (S/1999/836). Il est toutefois nécessaire d'apporter les ajustements indiqués ci-après aux propositions faites aux paragraphes 17 et 18 des prévisions de dépenses révisées concernant les effectifs des services organiques de la composante civile :

a) Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général. Reclassement des postes occupés par le Représentant spécial du Secrétaire général et le Représentant spécial adjoint aux niveaux de secrétaire général adjoint et de sous-secrétaire général, respectivement. Le poste D-2 qui avait été demandé précédemment pour le Représentant spécial adjoint n'est plus nécessaire. Par ailleurs, une expansion considérable des activités de la Mission en matière d'administration, d'achats et de finances étant prévue, il est proposé de créer au Bureau du Représentant spécial un nouveau poste de la classe P-3 pour un vérificateur des comptes résident;

b) Bureau des affaires politiques. Reclassement des postes occupés par le chef du Bureau et un spécialiste des questions politiques à D-1 et P-5 (spécialiste des questions politiques, hors classe), respectivement. Le poste P-4 qui avait été demandé précédemment pour le spécialiste des questions politiques n'est plus requis.

28. Il est également proposé de créer le Bureau du commandant de la Force, comprenant un poste de sous-secrétaire général pour le commandant de la Force, six postes d'agent des services généraux pour les services d'appui (secrétariat et administration) et 14 postes d'agent local.

29. Étant donné que des conseillers de police civile et des observateurs militaires seront déployés dans des régions reculées, on a prévu 30 postes supplémentaires d'agent local pour des traducteurs/interprètes connaissant les langues locales.

C. Composante civile – Administration

30. Pour assurer un appui administratif efficace aux services organiques de la composante civile et assurer la mise en place rapide et le bon fonctionnement d'une structure d'appui administratif et logistique intégrée pour la composante civile et la composante militaire, il est proposé de renforcer à nouveau le volet administratif de la MINUSIL en ajoutant au tableau d'effectifs 181 postes pour le personnel international (26 postes d'administrateur, 11 postes d'agent des services généraux, 52 postes d'agent du Service mobile et 20 postes d'agent de sécurité, plus 72 Volontaires des Nations Unies) et 169 postes pour le personnel local, dont détail ci-après :

a) Bureau du Chef de l'administration

i) Un poste P-5 (fonctionnaire d'administration, hors classe), 1 poste P-3 (fonctionnaire du budget), 1 poste d'agent des services généraux, 1re classe (assistant administratif) et 2 postes d'agent local;

ii) Section de la coordination de la sécurité : 1 poste P-4 (responsable de la sécurité, chef de la Section), 20 postes d'agent de sécurité et 5 postes d'agent local;

b) Services administratifs

i) Bureau du chef des services administratifs : 1 poste P-5 (chef des services administratifs, chef de la Section), 1 poste P-3 (fonctionnaire d'administration), 1 poste d'agent des services généraux (1re classe) et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes), et 2 postes d'agent local;

ii) Section des finances : 2 postes P-3 (fonctionnaires du budget), 5 postes d'agent des services généraux et 5 postes d'agent local. Les trois postes d'agent du Service mobile qui relevaient précédemment de cette section doivent être transférés à la Section des services généraux;

- iii) Section du personnel : 1 poste P-4 (responsable de l'administration du personnel civil, chef de la Section), 1 poste P-3 (administrateur du personnel), 2 postes d'agent du Service mobile et 2 postes d'agent local;
- iv) Section des services généraux : 1 poste P-3 (fonctionnaire d'administration); 3 postes d'agent du Service mobile transférés de la Section des finances et 5 Volontaires des Nations Unies;
- v) Section des achats : 1 poste P-4 (responsable des achats, chef de la Section); un poste P-3 (fonctionnaire chargé des achats); 3 postes d'agent du Service mobile et 3 postes d'agent local;
- vi) Section des services d'appui régionaux : 1 poste P-4 (chef de la Section), 2 postes d'agent des services généraux, 14 postes d'agent du Service mobile et 30 postes d'agent local. Ce personnel sera affecté aux 10 postes de déploiement prévus pour les opérations de désarmement et de démobilisation et aux trois PC de secteur, et fourniront, en coordination avec leurs homologues des contingents, les services d'appui administratif et logistique nécessaires au personnel des services organiques et aux observateurs militaires sur le terrain;
- c) Service central d'appui intégré :
- i) Bureau du chef du Service central d'appui intégré : 1 poste P-5 (chef du Service), 1 poste P-3 (fonctionnaire d'administration), 1 poste d'agent du Service mobile, 1 poste d'agent des services généraux (1re classe) et 5 postes d'agent local;
- ii) Section des bâtiments et des services d'appui : 1 poste P-4 (chef de la Section), 1 poste P-3 (ingénieur), 7 postes d'agent du Service mobile, 32 postes d'agent local et 16 Volontaires des Nations Unies;
- iii) Section du contrôle des mouvements et de l'appui aérien : 1 poste P-4 (chef de la Section), 1 poste P-3 (fonctionnaire chargé de la logistique), 7 postes d'agent du Service mobile, 20 postes d'agent local et 7 Volontaires des Nations Unies;
- iv) Groupe de l'approvisionnement : 1 poste P-3 (responsable de l'approvisionnement, chef du Groupe), 1 poste P-2 (fonctionnaire chargé de l'approvisionnement) transféré de la Section de l'informatique, 4 postes d'agent du Service mobile, 20 postes d'agent local et 10 Volontaires des Nations Unies;
- v) Section des mémorandums d'accord et des marchés : 1 poste P-4 (chef de la Section), 1 poste P-3 (fonctionnaire chargé de la gestion des contrats), 2 postes d'agent du Service mobile et 5 postes d'agent local;
- vi) Section de l'informatique : 1 poste P-4 (chef de la Section), 1 poste P-3 (informaticien), 2 postes d'agent du Service mobile; 3 postes d'agent local et 3 Volontaires des Nations Unies. Le poste P-2 qui relevait précédemment de cette section doit être affecté au Groupe de l'approvisionnement;
- vii) Section des communication : 1 poste P-4 (responsable des communications, chef de la Section), 5 postes d'agent du Service mobile, 12 postes d'agent local et 15 Volontaires des Nations Unies;
- viii) Section des transports : 1 poste P-4 (responsable des transports, chef de la Section), 5 postes d'agent du Service mobile, 23 postes d'agent local et 16 Volontaires des Nations Unies.

D. Tableau d'effectifs : effectifs actuels et proposés

31. La répartition proposée des effectifs par catégorie et par bureau est indiquée ci-après.

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et catégories apparentées</i>				<i>Personnel local</i>	<i>Administrateurs recrutés sur le plan local</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total général</i>		
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Ire classe</i>	<i>Autres classes</i>					<i>Services de sécurité</i>	<i>Total</i>
Services organiques																		
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général																		
Effectifs actuels	-	1	1	-	1	-	1	-	4	1	-	2	-	3	3	-	-	10
Effectifs proposés	1	1	-	-	1	-	2	-	5	1	-	2	-	3	3	-	-	11
Bureau du commandant de la Force																		
Effectifs actuels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effectifs proposés	-	1	-	-	-	-	-	-	1	-	-	6	-	6	14	-	-	21
Bureau du chef des observateurs militaires																		
Effectifs actuels	-	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	1	-	1	4	-	-	6
Effectifs proposés	-	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	1	-	1	32	-	-	34
Groupe de la police civile																		
Effectifs actuels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1
Effectifs proposés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	3
Bureau des droits de l'homme																		
Effectifs actuels	-	-	-	-	1	4	5	4	14	1	-	1	-	2	2	-	-	18
Effectifs proposés	-	-	-	-	1	4	5	4	14	1	-	1	-	2	2	-	-	18
Bureau des affaires politiques																		
Effectifs actuels	-	-	-	-	1	2	3	2	8	3	-	-	-	3	3	-	-	14
Effectifs proposés	-	-	-	1	1	1	3	2	8	3	-	-	-	3	3	-	-	14
Bureau des affaires civiles																		
Effectifs actuels	-	-	-	-	1	3	3	3	10	3	-	-	-	3	3	-	-	16
Effectifs proposés	-	-	-	-	1	3	3	3	10	3	-	-	-	3	3	-	-	16
Bureau de l'information																		
Effectifs actuels	-	-	-	-	-	1	2	-	3	1	-	-	-	1	2	-	-	6
Effectifs proposés	-	-	-	-	-	1	2	-	3	1	-	-	-	1	2	-	-	6
Total partiel, services organiques																		
Effectifs actuels	-	1	1	1	4	10	14	9	40	9	-	4	-	13	18	-	-	71
Effectifs proposés	1	2	-	2	4	9	15	9	42	9	-	10	-	19	62	-	-	123
Division de l'administration																		
Bureau du Chef de l'administration																		
Effectifs actuels	-	-	-	1	-	1	3	-	5	-	-	1	-	1	4	-	-	10
Effectifs proposés	-	-	-	1	1	2	4	-	8	-	1	1	20	22	11	-	-	41
Services administratifs																		
Effectifs actuels	-	-	-	-	-	2	4	-	6	21	-	3	-	24	19	-	-	49
Effectifs proposés	-	-	-	-	1	5	10	-	16	40	1	11	-	52	61	-	5	134
Service central d'appui intégré																		
Effectifs actuels	-	-	-	-	-	-	2	1	3	17	-	1	-	18	28	-	-	49
Effectifs proposés	-	-	-	-	1	6	8	1	16	50	1	1	-	52	148	-	67	283

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et catégories apparentées</i>				<i>Per- sonnel local</i>	<i>Adminis- trateurs recrutés sur le plan local</i>	<i>Volon- taires des Nations Unies</i>	Total général		
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total	<i>Service mobile</i>	<i>1re classe</i>	<i>Autres classes</i>					<i>Servi- ces de sécurité</i>	Total
Total partiel, Division de l'administration																		
Effectifs actuels	-	-	-	1	-	3	9	1	14	38	-	5	-	43	51	-	-	108
Effectifs proposés	-	-	-	1	3	13	22	1	40	90	3	13	20	126	220	-	72	458
Total																		
Effectifs actuels	-	1	1	2	4	13	23	10	54	47	-	9	-	56	69	-	-	179
Effectifs proposés	1	2	-	3	7	22	37	10	82	99	3	23	20	145	282	-	72	581

E. Déploiement du personnel civil

32. Le calendrier de déploiement du personnel civil est présenté ci-après.

Catégorie de personnel	1999									2000							
	Effectifs autorisés	Déploiement proposé à partir du 20 août ^a			Déploiement proposé à partir du 22 oct. ^b			15 sept.	1er oct.	15 oct.	1er nov.	15 nov. 1er déc.		15 déc.	1er janv.	15 janv.	16 janv.-30 juin
		1er juil.	1er août	1er sept.	1er oct.	15 oct.	1er nov.					15 nov.	1er déc.				
Personnel international																	
Secrétaire général adjoint	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1	1	1	1	1
Sous-Secrétaire général	–	–	–	1	–	–	–	–	–	2	–	1	2	2	2	2	2
D-2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	–	1	1	–	–	–	–	–
D-1	1	1	1	2	1	1	2	2	2	3	2	2	3	3	3	3	3
P-5	1	1	1	4	1	2	3	4	4	7	4	7	7	7	7	7	7
P-4	6	4	4	13	4	5	9	10	10	22	11	14	16	18	20	22	22
P-3	14	8	9	23	9	14	18	21	21	37	22	26	29	32	34	37	37
P-2/P-1	–	–	–	10	–	3	7	9	9	10	10	10	10	10	10	10	10
Total partiel	23	15	16	54	16	26	40	47	47	82	50	61	68	73	77	82	82
Agents des services généraux (1re classe)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	3	–	1	2	3	3	3	3
Agents des services généraux (autres classes)	9	4	6	9	6	9	9	9	9	23	9	11	15	19	22	23	23
Total partiel	9	4	6	9	6	9	9	9	9	26	9	12	17	22	25	26	26
Service mobile	18	12	14	47	14	22	27	32	32	99	42	67	82	84	92	99	99
Service de sécurité	–	–	–	–	0	0	–	–	–	20	–	–	–	13	17	20	20
Total partiel	18	12	14	47	14	22	27	32	32	119	42	67	82	97	109	119	119
Total, personnel international	50	31	36	110	36	57	76	88	88	227	101	140	167	192	211	227	227
Personnel local	48	40	41	69	46	56	69	69	69	282	69	119	189	239	269	282	282
Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–	–	–	–	–	–	72	–	–	–	35	60	72	72
Total partiel	48	40	41	69	46	56	69	69	69	354	69	119	189	274	329	354	354
Total	98	71	77	179	82	113	145	157	157	581	170	259	356	466	540	581	581

^a Conformément à la résolution 1260 (1999) du Conseil de sécurité.

^b Conformément à la résolution 1270 (1999) du Conseil de sécurité.

Annexe I

Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000

A. Tableau récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	(1)	(2)	(3)	(4) = (1 + 2)
	Prévisions antérieures ^{a, b}	Dépenses supplémentaires ^c		Total
		Dépenses totales	Dépenses non renouvelables	
I. Personnel militaire				
1. Observateurs militaires	9 915,3	1 421,1	135,0	11 336,4
2. Contingents	–	74 716,3	3 380,9	74 716,3
3. Autres dépenses afférentes au personnel militaire				
a) Matériel appartenant aux contingents	400,0	12 379,9	–	12 779,9
b) Soutien autonome	226,8	15 332,3	–	15 559,1
c) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	90,6	716,3	–	806,9
Total partiel, rubrique 3	717,4	28 428,5	–	29 145,9
Total, catégorie I	10 632,7	104 565,9	3 515,9	115 198,6
II. Personnel civil				
1. Police civile	186,9	–	–	186,9
2. Personnel international et personnel local	12 044,8	7 587,7	–	19 632,5
3. Volontaires des Nations Unies	–	1 273,8	–	1 273,8
4. Personnel fourni par des gouvernements	6,4	–	–	6,4
5. Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Total, catégorie II	12 238,1	8 861,5	–	21 099,6
III. Dépenses opérationnelles				
1. Locaux/hébergement	769,4	4 825,9	2 820,7	5 595,3
2. Remise en état des infrastructures	20,0	900,0	900,0	920,0
3. Transports	1 721,2	6 086,4	4 693,3	7 807,6
4. Opérations aériennes	3 348,8	15 563,2	1 246,0	18 912,0
5. Opérations navales	–	–	–	–
6. Transmissions	2 368,6	5 290,2	4 521,0	7 658,8
7. Matériel divers	818,6	4 197,5	4 128,5	5 016,1
8. Fournitures et services	370,9	1 443,9	756,5	1 814,8
9. Fret aérien et de surface				
a) Transport du matériel appartenant aux contingents	440,0	20 176,0	20 176,0	20 616,0
b) Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	52,8	1 250,0	1 250,0	1 302,8
Total partiel, rubrique 9	492,8	21 426,0	21 426,0	21 918,8
Total, catégorie III	9 910,3	59 733,1	40 492,0	69 643,4

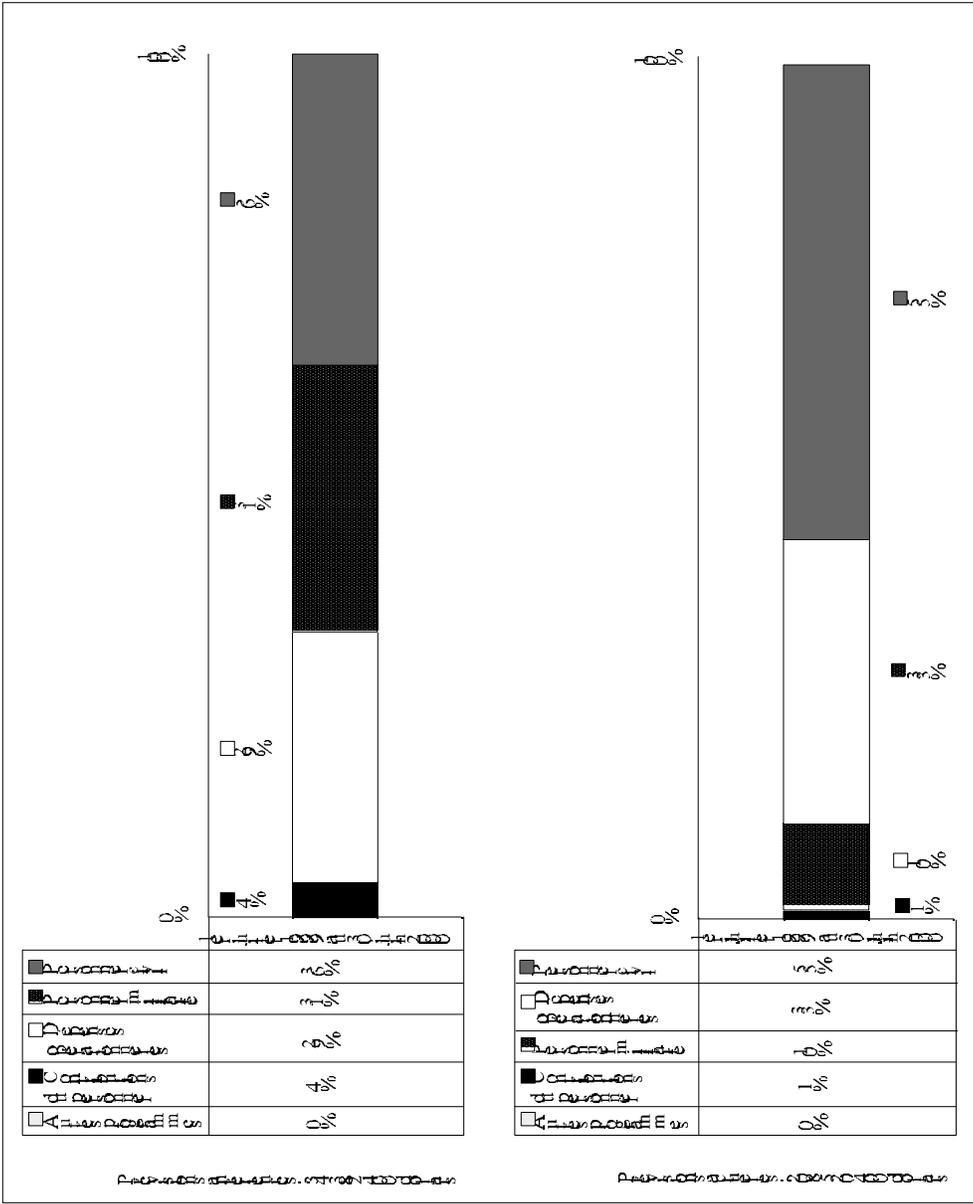
Catégorie de dépenses	(1)	(2)	(3)	(4) = (1 + 2)
	Prévisions antérieures ^{a, b}	Dépenses supplémentaires ^c		Total
		Dépenses totales	Dépenses non renouvelables	
IV. Autres programmes				
1. Fournitures et services liés aux élections	–	–	–	–
2. Programmes d'information	76,8	–	–	76,8
3. Programmes de formation	12,2	97,3	–	109,5
4. Programmes de déminage	–	–	–	–
5. Aide au désarmement et à la démobilisation	–	–	–	–
Total, catégorie IV	89,0	97,3	–	186,3
V. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)	–	–	–	–
VI. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	–	–	–	–
VII. Contributions du personnel	1 512,3	880,2	–	2 392,5
Montant brut des ressources nécessaires, catégories I à VII	34 382,4	174 138,0	44 007,9	208 520,4
VIII. Recettes provenant des contributions du personnel	(1 512,3)	(880,2)	–	(2 392,5)
Montant net des ressources nécessaires, catégories I à VIII	32 870,1	173 257,8	44 007,9	206 127,9
IX. Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
X. Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–	–	–	–
Total	34 382,4	174 138,0	44 007,9	208 520,4

^a Voir A/54/455.

^b Y compris un montant brut de 11 908 100 dollars (montant net : 11 624 100 dollars) autorisé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

^c Y compris un montant de 41 063 500 dollars autorisé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

B. Répartition des ressources (montant brut) par grande catégorie ^{a, b}



^a Les autres programmes représentent moins de 1 % du total des ressources.

^b Le total peut ne pas représenter 100 %, les chiffres ayant été arrondis.

C. Explications supplémentaires

Personnel militaire

Prévisions antérieures : 10 632 700 dollars; prévisions actuelles : 115 198 600 dollars; écart : 104 565 900 dollars

1. L'augmentation de 104 565 900 dollars prévue à cette rubrique correspond au coût du déploiement de 5 740 membres de contingents (5 666 soldats et 74 officiers d'état-major) et de 50 observateurs militaires supplémentaires.

Observateurs militaires

2. Le montant supplémentaire de 1 421 100 dollars demandé à cette rubrique permettrait de déployer 50 observateurs militaires supplémentaires pour 10 260 jours-homme, les dépenses correspondantes se répartissant comme suit : a) indemnité de subsistance (missions) (1 279 800 dollars), b) frais de voyage lors du déploiement, calculés sur la base des taux indiqués dans l'annexe II.A (135 000 dollars) et c) indemnité d'habillement et d'équipement (6 300 dollars). Un pourcentage d'abattement de 10 % a été appliqué pour tenir compte des retards dans le déploiement des effectifs.

Contingents

3. Le montant de 74 716 300 dollars prévu à cette rubrique correspond au déploiement progressif en Sierra Leone de 5 740 membres de contingents, comprenant six bataillons d'infanterie et les unités d'appui spécialisé nécessaires dans divers domaines (services médicaux, opérations aériennes, logistique, transmissions et génie). Sur ce total, un montant de 39 160 600 dollars correspond aux remboursements aux gouvernements aux taux standard, et un montant de 21 869 300 dollars représente le coût des rations, y compris une réserve de 14 jours, et des stocks d'eau en bouteille. Un montant de 493 400 dollars est prévu au titre de l'indemnité de repas et de logement versée aux officiers d'état-major qui ne logent pas avec les contingents et qui n'utilisent pas les installations du mess. Les contingents seront transportés par avion jusqu'à la zone de la mission et relevés à la fin de leur tour de service, en vertu de contrats d'affrètement conclus avec des entreprises commerciales, moyennant un coût estimatif de 8 604 300 dollars.

Autres ressources nécessaires au titre du personnel militaire

4. Le montant de 28 428 500 dollars prévu à cette rubrique représente les sommes à rembourser aux gouvernements fournissant des contingents pour l'utilisation de matériels majeurs en vertu d'un contrat de location avec services (12 379 900 dollars) et au titre du soutien autonome (15 332 300 dollars), ce dernier chiffre étant calculé sur la base des taux standard applicables à un effectif moyen mensuel de 5 556 hommes. Un montant est également prévu pour l'unité médicale de niveau III, sur la base d'un effectif moyen mensuel de 5 992 membres du personnel international.

Personnel civil

Prévisions antérieures : 12 238 100 dollars; prévisions actuelles : 21 099 600 dollars; écart : 8 861 500 dollars

Police civile

5. Comme indiqué au paragraphe 51 du huitième rapport du Secrétaire général sur la MONUSIL (S/1999/1003), la composante police civile de la MINUSIL comprendra six conseillers. Cinq étaient déjà prévus dans le budget révisé de la MONUSIL (A/54/455). Étant donné les retards intervenus dans leur déploiement, les dépenses afférentes au recrutement d'un conseiller supplémentaire pourront être couvertes dans les limites du budget précédemment approuvé.

Personnel international et personnel local

6. Le montant de 7 587 700 dollars prévu à cette rubrique correspond au déploiement de 117 fonctionnaires recrutés sur le plan international (28 administrateurs, 52 agents du Service mobile, 17 agents des services généraux et 20 agents des services de sécurité) et de 213 agents locaux.

7. Ce montant a été calculé sur la base des coûts salariaux standard applicables à New York pour 1999 et 2000 et des barèmes des traitements locaux applicables à la zone de la mission, et il tient compte d'un taux de vacance de postes de 20 % pour le personnel international et le personnel local, ainsi que d'ajustements au titre des traitements et des dépenses communes de personnel pour 70 % du personnel international recruté expressément pour la Mission. Le versement d'une prime de risque a également été pris en compte. Le montant estimatif des ressources nécessaires à cette rubrique a été réduit de 272 500 dollars, eu égard au montant effectif des dépenses pour la période du 1er juillet au 31 octobre 1999.

8. Un montant supplémentaire de 62 200 dollars, demandé à la rubrique Autres voyages autorisés, concerne a) le voyage en Sierra Leone d'une équipe d'inspection technique de six membres, prévu pour octobre 1999 (42 100 dollars) et b) le voyage de quatre fonctionnaires dans des pays fournissant des contingents, pour y inspecter le matériel appartenant auxdits contingents, coordonner les préparatifs du transport de matériel et surveiller son chargement dans des avions affrétés par l'ONU, en vue de son déploiement en Sierra Leone (20 100 dollars).

Volontaires des Nations Unies

9. Soixante-douze Volontaires des Nations Unies seraient déployés en Sierra Leone pour fournir un appui administratif supplémentaire à la Mission. Le montant prévu (1 273 800 dollars) correspond au coût du déploiement de Volontaires pour 437,5 mois de travail.

Dépenses opérationnelles

Prévisions antérieures : 9 910 300 dollars; prévisions actuelles : 69 643 400 dollars; écart : 59 733 100 dollars

10. Le montant supplémentaire de 59 733 100 dollars prévu à cette rubrique comprend des dépenses non renouvelables (40 492 000 dollars) correspondant à l'acquisition et à

l'installation d'unités modulaires pour bureaux et entrepôts, ainsi que d'autres postes de dépenses (transports, transmissions, traitement électronique de l'information et matériel divers). Il comprend également le coût du transport du matériel appartenant aux contingents et à l'ONU jusqu'à la zone de la mission.

Locaux/hébergement

11. Il y a très peu de locaux à usage de bureaux adéquats en Sierra Leone, de nombreux bâtiments ayant été détruits durant le conflit. Le montant supplémentaire de 4 825 900 dollars demandé à ce titre est imputable à une évolution des besoins de la MINUSIL en matière de bureaux : a) le gouvernement a mis des locaux à la disposition de l'ONU à titre gratuit, pour y installer le siège de la Mission et le quartier général de la Force, mais ceux-ci nécessitent de gros travaux de réparation, de rénovation et d'amélioration (nettoyage, peinture, câblage des installations électriques et du réseau informatique et installation de systèmes de ventilation, d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées); et b) la Mission a loué des locaux pour les postes de déploiement de 10 équipes et pour trois postes de commandement de secteur (alors que le budget révisé de la MONUSIL prévoyait des locaux pour 11 postes de déploiement).

12. Les unités modulaires préfabriquées supplémentaires pour bureaux et entrepôts et les blocs sanitaires, indiqués dans l'annexe II.C, sont nécessaires pour les bureaux de la base logistique centrale de la Mission, le dépôt central, l'atelier, les hélicoptères et des sites reculés où ces installations font défaut, ainsi que pour les bureaux des officiers d'état-major.

Remise en état des infrastructures

13. Un montant de 900 000 dollars est demandé à cette rubrique pour réparer les routes et les ponts, qui sont en très mauvais état.

Transports

14. Un montant supplémentaire de 6 086 400 dollars est prévu à cette rubrique aux fins de l'acquisition de 138 véhicules qui appartiendraient à l'ONU et du transfert de 30 véhicules de la Base logistique des Nations Unies à Brindisi, prélevés sur les stocks provenant d'anciennes missions, comme indiqué dans l'annexe II.C (4 338 500 dollars). En ce qui concerne les 83 véhicules 4 x 4 supplémentaires demandés, on a compté un véhicule pour 2,5 occupants dans le cas des observateurs militaires et des conseillers de la police civile, un véhicule pour 4,5 occupants dans le cas du personnel civil recruté sur le plan international et des officiers d'état-major, et un véhicule pour chaque service organique de la MINUSIL, à l'usage du personnel local.

15. Des ressources sont également demandées pour les pièces détachées, les réparations et l'entretien des véhicules supplémentaires (184 500 dollars), le matériel d'atelier connexe (10 % du coût des nouveaux véhicules), les carburants et lubrifiants correspondant à l'utilisation du parc supplémentaire (168 véhicules appartenant à l'ONU et 825 appartenant aux contingents) (1 120 400 dollars), et l'assurance responsabilité (88 200 dollars).

Opérations aériennes

16. Le budget révisé de la MONUSIL prévoyait deux hélicoptères de manoeuvre moyens (MI-8) et un avion léger de transport de passagers Beechcraft (B-200). Avec la création de la MINUSIL, pour pouvoir assurer les mouvements de troupes, le déploiement, en cas

de besoin, du Groupe de réaction rapide, les évacuations sanitaires à l'intérieur du pays, les missions de reconnaissance et de liaison et l'appui logistique, il est proposé d'ajouter à la flotte aérienne de la Mission 12 hélicoptères et deux avions.

17. La flotte d'hélicoptères de la Mission sera complétée par deux hélicoptères de manoeuvre moyens (MI-8), deux hélicoptères de transport lourds (S-61N) et huit hélicoptères militaires, qui seraient fournis en vertu d'arrangements prévus dans une lettre d'attribution. Les deux hélicoptères S-61N seraient chargés d'assurer le soutien logistique des forces de la MINUSIL déployées dans des zones de l'est du pays où il n'existe pas de piste où puissent atterrir des avions. En ce qui concerne les deux avions de transport lourds (L-100 et IL-76), la Mission n'aura besoin de l'IL-76 que pendant trois mois, pour aider à transporter le matériel appartenant aux contingents à l'intérieur de la Sierra Leone durant les phases initiales du déploiement de la force.

18. En conséquence, un montant supplémentaire de 15 563 200 dollars est demandé au titre des opérations aériennes pour les hélicoptères (10 996 400 dollars), les avions (4 519 300 dollars) et d'autres dépenses connexes (47 500 dollars).

Transmissions

19. Un montant supplémentaire de 5 290 200 dollars est prévu à cette rubrique pour l'acquisition de matériels de transmissions (VHF/UHF, HF, matériel pour les liaisons par satellite, matériel téléphonique et autres matériels), ainsi que de matériels d'atelier pour la mise en place du réseau intégré de communications à l'échelle de la mission (4 521 000 dollars). Les autres dépenses correspondent au coût de la location de l'émetteur-récepteur, aux redevances INMARSAT, aux frais de télécopie, de téléphone et d'affranchissement (valise diplomatique) (380 400 dollars), ainsi qu'à l'achat de pièces de rechange et de fournitures à raison de 7,5 % du coût du matériel proprement dit (388 800 dollars).

Matériel divers

20. Un montant supplémentaire de 4 197 500 dollars est prévu à cette rubrique pour l'acquisition de mobilier et de matériel de bureau ainsi que de matériel informatique pour faciliter le déploiement d'observateurs militaires et de personnel civil supplémentaires lors de la mise en place de la MINUSIL, dont détail à l'annexe II.C. On prévoit que la Mission établira 3 PC de secteur et 10 postes de déploiement des équipes. Un montant est aussi prévu pour financer le transport par fret aérien des groupes électrogènes qui seront transférés de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi. Le montant indiqué dans les prévisions révisées au titre du remboursement à un État Membre des dépenses afférentes à l'unité médicale de niveau II apparaît dans le présent projet de budget à la rubrique Matériel appartenant aux contingents, pour tenir compte de la fourniture de matériel médical par l'un des contingents.

Fournitures et services

21. Un montant supplémentaire de 1 443 900 dollars est prévu à cette rubrique pour couvrir le coût de services contractuels de nettoyage, de vidange et d'enlèvement des ordures (78 600 dollars), ainsi que le coût de services d'ingénieurs de campagne pour la mise en place du système de transmissions et du système informatique de la Mission (509 000 dollars). Des montants sont aussi prévus pour l'achat de gilets pare-éclats, de casques et de pièces d'uniforme pour le personnel militaire, et d'uniformes réglementaires pour le personnel du Service mobile (522 200 dollars) ainsi que pour l'achat de matériel de défense des périmètres : barbelés, réseaux «concertina», piquets métalliques et sacs à terre (157 000 dollars).

Fret aérien et de surface

22. Le montant supplémentaire prévu à cette rubrique s'élève au total à 21 426 000 dollars, dont 20 176 000 dollars représentent le coût de 61 vols d'un appareil lourd de transport aérien AN-124 pour le transport de matériel appartenant aux contingents dont le volume est estimé à 44 500 mètres cubes (19 846 000 dollars), ainsi que les frais de transport de surface (330 000 dollars). Un montant est aussi prévu pour trois vols commerciaux affrétés à partir de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (1 million de dollars) et autres frais de transport liés au transfert à la Mission de matériel appartenant aux Nations Unies (250 000 dollars).

Autres programmes

Prévisions antérieures : 89 000 dollars; prévisions actuelles : 186 300 dollars; écart : 97 300 dollars

Programmes de formation

23. Le montant de 97 300 dollars prévu à cette rubrique représente le coût des programmes de formation de formateurs pour les troupes du Groupe d'observateurs militaires (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest avant qu'elles passent sous le commandement des Nations Unies dans le cadre de la MINUSIL. Il permettra de financer les frais de voyage de 10 formateurs spécialisés jusqu'à Freetown (56 300 dollars), l'achat de matériel didactique et de fournitures (14 000 dollars) et des services divers, notamment la traduction du matériel didactique dans les langues locales ainsi que la reproduction de vidéocassettes pour la formation (27 000 dollars).

Contributions du personnel

Prévisions antérieures : 1 512 300 dollars; prévisions actuelles : 2 392 500 dollars; écart : 880 200 dollars

24. Le montant supplémentaire prévu à cette rubrique représente la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires des Nations Unies, conformément au Statut du personnel de l'Organisation. Les contributions du personnel sont calculées sur la base du déploiement progressif du personnel supplémentaire, soit 117 fonctionnaires pour le personnel international et 213 agents locaux, comme indiqué à la section VIII.E du présent rapport. Les montants requis ont été réduits de 104 600 dollars pour tenir compte du montant effectif des dépenses enregistrées pour la période du 1er juillet au 31 octobre 1999.

Recettes provenant des contributions du personnel

Prévisions antérieures : (1 512 300 dollars); prévisions actuelles : (2392 500 dollars); écart : (880 200 dollars)

25. Le montant correspondant aux contributions du personnel (voir par. 24 ci-dessus) est inscrit à cette rubrique en tant que recettes provenant des contributions du personnel et sera porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 A (X) du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds au prorata de leur quote-part dans le budget de la MINUSIL.

Annexe II

Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 : analyse

A. Coûts standard et dépenses propres à la Mission

(En dollars des États-Unis)

Description	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Coût standard	Prévisions de dépenses			Explication
				Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	
1. Indemnité de subsistance (missions)							
Montant forfaitaire	171	–	^a	171	–	–	–
	135	–	^a	135	–	–	–
2. Frais de voyage							
Observateurs militaires	2 700	–	^a	2 700	–	–	–
Police civile	2 700	–	^a	2 700	–	–	–
Déploiement des contingents	–	–	^a	589	–	–	Frais de voyage lors du déploiement (aller simple).
Relève	–	–	^a	910	–	–	Relève du personnel des contingents tous les six mois.
3. Personnel militaire							
Observateurs militaires	206	211	^a	–	–	–	Effectif moyen mensuel tenant compte du déploiement progressif des observateurs militaires.
Infanterie	–	5 130	^a	–	–	–	Effectif autorisé à partir du 1er janvier 2000 (six bataillons d'infanterie).
Logistique/soutien	–	610	^a	–	–	–	À compter du 1er janvier 2000 (services médicaux, appui logistique, appui aérien et génie).
4. Remboursements aux gouvernements au titre des contingents							
a) Solde et indemnités	–	–	988	–	988	–	–
b) Indemnités du personnel spécialisé	–	–	291	–	291	–	–
Infanterie	–	–	–	–	10 %	–	Applicable à 10 % des effectifs.
Logistique/soutien	–	–	–	–	25 %	–	Applicable à 25 % des effectifs.
5. Indemnité d'habillement et d'équipement							
Observateurs militaires	200	–	200	–	–	200	Sans changement.
Police civile	200	–	200	–	–	200	<i>Idem.</i>
Contingents	–	70	–	–	70	–	Taux standard pour l'habillement, le paquetage, l'équipement et les munitions.

Description	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Coût standard	Prévisions de dépenses		Coût annuel	Explication
				Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel		
6. Loisirs et détente							
Permissions	–	–	10,50	10,50	–	–	Maximum de sept jours par période de six mois.
7. Rations							
Rations collectives	–	–	11,00	16,00	–	–	–
Rations préemballées	–	–	–	8,00	–	–	Constitution d'une réserve de 14 jours pour tout le personnel des contingents.
Eau en bouteille	–	–	2,55	2,55	–	–	À raison de 4,5 litres d'eau par personne et par jour.
8. Indemnité journalière	–	–	1,28	1,28	–	–	Coût standard.
9. Matériel appartenant aux contingents							
Matériels majeurs	–	–	–	–	1 825 707	–	Estimation du coût mensuel des contrats de location avec services après application du facteur de 3,3 % approuvé pour la mission.
Soutien autonome	–	–	–	–	2 046 629	–	Estimation du coût mensuel sur la base du coût standard prévu, pour un effectif moyen de 5 556 hommes (contingents) et d'environ 5 992 membres du personnel international (unité médicale de niveau III).
10. Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	90 600	–	40 000	–	–	806 900	Remboursement aux gouvernements des sommes versées par eux en cas de décès, d'invalidité, de blessure ou de maladie en ce qui concerne le personnel militaire et les conseillers de police civile affectés à la MINUSIL.
11. Personnel civil							
Police civile	5	6	–	–	–	–	Effectif autorisé.
Personnel international	91	159	–	–	–	–	Effectif moyen mensuel tenant compte du déploiement progressif du personnel international.
Personnel local	63	188	–	–	–	–	Effectif moyen mensuel tenant compte du déploiement progressif du personnel recruté sur le plan local.
12. Personnel local							
Traitement net	467	–	^a	–	467	–	Sans changement.
Dépenses communes de personnel	117	–	^a	–	117	–	<i>Idem.</i>
Contributions du personnel	108	–	^a	–	108	–	<i>Idem.</i>

Description	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Coût standard	Prévisions de dépenses			Explication
				Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	
13. Autres frais de voyage							
Frais de voyage à partir du Siège de l'ONU à New York	56 000	–	^a	–	–	42 100	Frais de voyage des six membres de l'équipe d'inspection technique qui se rendra en Sierra Leone.
Frais de voyage à destination des pays fournissant des contingents	–	–	^a	–	–	20 100	Frais de voyage de quatre fonctionnaires à destination de pays fournissant des contingents pour l'inspection, la préparation, la coordination et l'expédition du matériel appartenant aux contingents.
14. Location de locaux							
Frais d'hôtel	–	–	–	67	–	–	Sur la base du coût journalier par personne pour le logement d'officiers d'état-major à l'hôtel Solas (réservations groupées).
Ateliers/entrepôts	5 500	–	^a	–	15 000	–	Location de locaux d'entreposage au port.
P.C. de secteur	2 500	–	^a	–	2 500	–	Sans changement.
Postes de déploiement des équipes	2 000	–	^a	–	2 000	–	<i>Idem.</i>
15. Fournitures d'entretien	1 400	–	–	–	6 000	–	Accroissement des dépenses pour le quartier général et pour les postes de déploiement supplémentaires.
16. Services d'entretien	500	–	–	–	4 000	–	<i>Idem.</i>
17. Services collectifs de distribution							
Électricité et eau	3 000	–	^a	–	12 000	–	Montant calculé sur la base des tarifs actuels.
Carburant pour groupes électrogènes	9 224	–	^a	–	48 400	–	Montant calculé sur la base d'une consommation mensuelle de 193 570 litres à 0,25 dollar le litre.
18. Véhicules							
a) Véhicules appartenant aux Nations Unies							
Véhicules civils	148	316	^a	–	–	–	Le nombre de véhicules de la Mission passera de 148 à 316.
b) Véhicules appartenant aux contingents							
Véhicules militaires	–	673	^a	–	–	–	Nombre prévu des véhicules dont disposeront les contingents.
Véhicules blindés de transport de troupes	–	152	^a	–	–	–	<i>Idem.</i>
19. Location de véhicules	27 200	–	^a	–	–	–	Il ne sera pas nécessaire de louer des véhicules.
20. Pièces de rechange, réparation et entretien des véhicules							

Description	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Coût standard	Prévisions de dépenses		Coût annuel	Explication
				Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel		
Véhicules appartenant aux Nations Unies	150	–	100	–	100	–	Montant établi sur la base du coût standard pour 138 véhicules nouveaux.
Véhicules civils	150	–	550	–	550	–	Montant établi sur la base du coût standard pour 30 véhicules transférés de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.
21. Essence							
a) Véhicules appartenant aux Nations Unies							
Véhicules civils	20 135	–	^a	–	19 328	–	Compte tenu de la livraison progressive des véhicules, ainsi que d'une consommation moyenne de 20 litres par véhicule et par jour, soit au total 77 314 litres par mois à 0,25 dollar le litre, pour une période de sept mois.
b) Véhicules appartenant aux contingents	–	–	^a	–	126 178	–	Sur la base d'une consommation moyenne de 504 711 litres à 0,25 dollar le litre, pour une période de sept mois.
22. Lubrifiants pour véhicules							
a) Véhicules appartenant aux Nations Unies							
Véhicules civils	2 014	–	10 % du carburant	–	1 933	–	Montant calculé sur la base du taux standard de 10 % du coût du carburant.
b) Véhicules appartenant au contingent							
Véhicules militaires	–	–	10 % du carburant	–	12 618	–	Montant calculé sur la base du taux standard de 10 % du coût du carburant.
23. Assurance automobile							
Véhicules civils	420	–	–	–	–	420	Sans changement.
Véhicules militaires	–	–	–	–	8 093	–	Assurance responsabilité civile pour les véhicules appartenant aux contingents, pour une période de sept mois.
24. Hélicoptères (nombre)							
MI-8	2	4	–	–	–	–	Sur la base des besoins opérationnels de la Mission.
S-61N	–	2	–	–	–	–	<i>Idem.</i>
Véhicule utilitaire moyen (militaire)	–	4	–	–	–	–	Fournis en vertu d'une lettre d'attribution.
Véhicule utilitaire léger (militaire)	–	4	–	–	–	–	Fournis en vertu d'une lettre d'attribution.
25. Heures de vol par mois (chacun)							
MI-8	40	40	–	–	–	–	

Description	Prévisions de dépenses						Explication
	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier		Coût annuel	
				Coût mensuel	Coût mensuel		
S-61N	–	45	–	–	–	–	Estimation des besoins mensuels.
Véhicule utilitaire moyen (militaire)	–	40	–	–	–	–	<i>Idem.</i>
Véhicule utilitaire léger (militaire)	–	40	–	–	–	–	<i>Idem.</i>
26. Heures de vol supplémentaires par mois (chacun)							
MI-8	45	45	–	–	–	–	Estimation des besoins mensuels.
S-61N	–	40	–	–	–	–	Sur la base des besoins opérationnels de la Mission.
Véhicule utilitaire moyen (militaire)	–	–	–	–	–	–	Non requis.
Véhicule utilitaire léger (militaire)	–	–	–	–	–	–	<i>Idem.</i>
27. Location d'hélicoptères, heures de base (chacun)							
MI-8	60 225	–	–	–	60 225	–	Sur la base du contrat actuel.
S-61N	–	–	–	–	242 000	–	Estimation du coût mensuel.
Véhicule utilitaire moyen (militaire)	–	–	–	–	68 000	–	<i>Idem.</i>
Véhicule utilitaire léger (militaire)	–	–	–	–	56 000	–	<i>Idem.</i>
28. Location d'hélicoptères, heures supplémentaires (chacun)							
MI-8	–	–	–	–	–	–	Pas de frais pour les heures supplémentaires.
S-61N	–	–	–	–	44 000	–	Coût prévu : 1 100 dollars par heure supplémentaire.
Véhicule utilitaire moyen (militaire)	–	–	–	–	–	–	Non requis.
Véhicule utilitaire léger (militaire)	–	–	–	–	–	–	<i>Idem.</i>
29. Hélicoptères, carburant (chacun)							
MI-8	31 060	–	–	–	31 060	–	Sans changement.
S-61N	–	–	–	–	15 725	–	Sur la base d'une consommation mensuelle de 42 500 litres par hélicoptère, à 0,37 dollar le litre.
Véhicule utilitaire moyen (militaire)	–	–	–	–	11 840	–	Sur la base d'une consommation mensuelle de 32 000 litres par hélicoptère, à 0,37 dollar le litre.
Véhicule utilitaire léger (militaire)	–	–	–	–	10 360	–	Sur la base d'une consommation mensuelle de 28 000 litres par hélicoptère, à 0,37 dollar le litre.
30. Hélicoptères, lubrifiants (chacun)							

Description	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Coût standard	Prévisions de dépenses			Explication
				Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	
MI-8	3 106	–	10 % du carburant	–	3 106	–	Sans changement.
S-61N	–	–	10 % du carburant	–	1 573	–	Montant calculé sur la base du taux standard de 10 % du coût du carburant.
Véhicule utilitaire moyen (militaire)	–	–	10 % du carburant	–	1 184	–	<i>Idem.</i>
Véhicule utilitaire léger (militaire)	–	–	10 % du carburant	–	1 036	–	<i>Idem.</i>
31. Hélicoptères, assurance (chacun)							
MI-8	4 000	–	–	–	–	4 000	Sans changement.
S-61N	–	–	–	–	–	8 000	Coût annuel de l'assurance responsabilité civile.
Véhicule utilitaire moyen (militaire)	–	–	–	–	–	13 500	<i>Idem.</i>
Véhicule utilitaire léger (militaire)	–	–	–	–	–	13 500	<i>Idem.</i>
32. Avions (nombre)							
B-200	1	–	–	–	–	–	Prévu dans le document A/54/455.
IL-76	–	1	–	–	–	–	Pour trois mois seulement.
L-100	–	1	–	–	–	–	Pour le déploiement des contingents et le soutien logistique aux contingents et aux observateurs militaires de la MINUSIL.
33. Heures de vol par mois							
B-200	28	–	–	–	–	–	Prévu dans le document A/54/455.
IL-76	–	60	–	–	–	–	Estimation des besoins mensuels (pour trois mois seulement).
L-100	–	50	–	–	–	–	Estimation des besoins mensuels.
34. Heures de vol supplémentaires par mois							
B-200	25	–	–	–	–	–	Prévu dans le document A/54/455.
IL-76	–	–	–	–	–	–	Non requis.
L-100	–	50	–	–	–	–	Estimation des besoins mensuels.

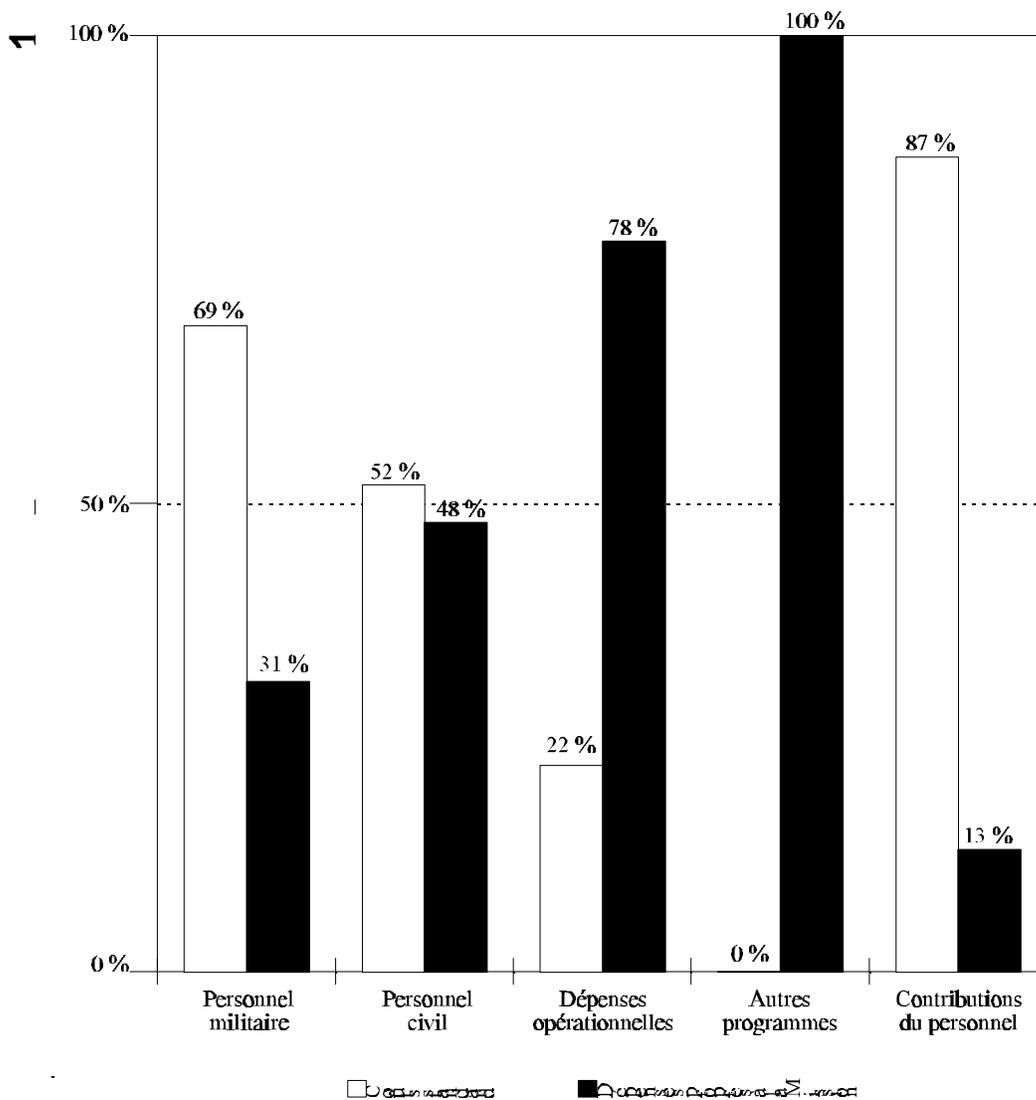
Description	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Coût standard	Prévisions de dépenses		Coût annuel	Explication
				Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel		
35. Location d'avions, heures de base							
B-200	43 000	–	–	–	–	–	Prévu dans le document A/54/455.
IL-76	–	–	–	–	107 000	–	Pour trois mois seulement.
L-100	–	–	–	–	318 000	–	Estimation des besoins mensuels.
36. Location d'avions, heures supplémentaires							
B-200	10 000	–	–	–	–	–	Prévu dans le document A/54/455.
IL-76	–	–	–	–	–	–	Non requis.
L-100	–	–	–	–	90 000	–	Estimation du coût : 1 800 dollars par heure de vol supplémentaire.
37. Avions, carburant							
B-200	8 611	–	–	–	–	–	Prévu dans le document A/54/455.
IL-76	–	–	–	–	210 900	–	Sur la base d'une consommation mensuelle moyenne de 570 000 litres, à 0,37 dollar le litre, pendant trois mois.
L-100	–	–	–	–	111 000	–	Sur la base d'une consommation mensuelle moyenne de 300 000 litres, à 0,37 dollar le litre, pendant six mois et demi.
38. Avions, lubrifiants							
B-200	861	–	10 % du carburant	–	–	–	Prévu dans le document A/54/455.
IL-76	–	–	10 % du carburant	–	21 090	–	Sur la base du taux standard de 10 % du coût du carburant.
L-100	–	–	10 % du carburant	–	11 000	–	Sur la base du taux standard de 10 % du coût du carburant.
39. Avions, assurance							
B-200	4 000	–	^a	–	–	–	Prévu dans le document A/54/455.
IL-76	–	–	^a	–	–	8 000	Coût annuel de l'assurance responsabilité civile.
L-100	–	–	^a	–	–	8 000	<i>Idem.</i>
40. Indemnité de subsistance des équipages	120	–	^a	–	–	–	(Pour l'équipage de l'appareil B-200 uniquement).
41. Autres dépenses afférentes aux opérations aériennes							
Services de contrôle de la circulation aérienne	2000	–	^a	–	5 000	–	Compte tenu de l'augmentation du nombre des appareils.
Manutention au sol	2000	–	–	–	–	–	Non requis.
42. Pièces de rechange et fournitures pour les transmissions	20 400	–	^a	–	50 634	–	Correspond à 7,5 % du coût du matériel de transmissions supplémentaire.

Description	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Coût standard	Prévisions de dépenses			Explication
				Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	
43. Communications par réseaux commerciaux							
Location d'un répéteur	21 250	–	^a	–	21 250	–	Sans changement.
INMARSAT	31 500	–	^a	–	33 000	–	Accroissement prévu des redevances d'utilisation.
Communications téléphoniques	3 000	–	^a	–	9 000	–	<i>Idem.</i>
Valise diplomatique et affranchissement	50	–	^a	–	150	–	<i>Idem.</i>
44. Autres pièces de rechange, réparations et entretien	5 600	–	^a	–	11 500	–	Compte tenu du matériel supplémentaire (matériel de bureau, matériel divers et groupes électrogènes).
45. Vérification extérieure des comptes	43 100	–	^a	–	–	–	Sans changement.
46. Services contractuels	8 700	–	^a	–	13 100	–	Estimation des frais supplémentaires (nettoyage, vidange, enlèvement des ordures).
47. Services de sécurité	5 600	–	^a	–	–	–	Pas de frais supplémentaires.
48. Traitements et services médicaux							
Services médicaux et dentaires (niveau II)	226 800	–	78,75	–	–	–	Ces services ne sont plus nécessaires du fait de la mise en place de l'unité médicale de niveau III. Le montant précédemment indiqué à cette rubrique apparaît désormais à la rubrique Soutien autonome.
Hospitalisation	15 000	–	–	–	–	30 000	Sur la base de l'hospitalisation d'un patient supplémentaire tous les quatre mois, à 500 dollars par jour, pendant 10 jours.
49. Demandes d'indemnisation et règlements	3 600	–	1	–	–	39 700	Montant calculé sur la base du coût standard mensuel.
50. Dépenses de représentation	100	–	^a	–	–	–	Sans changement.
51. Autres services divers	3 100	–	^a	–	4 000	–	Frais mensuels supplémentaires (frais bancaires et frais juridiques).
52. Papeterie et fournitures de bureau	6 135	–	15	–	5 100	–	Montant calculé sur la base d'un effectif de 340 personnes, y compris le personnel local.
53. Fournitures sanitaires et articles de nettoyage	600	–	5	–	10 200	–	Estimation des besoins mensuels.
54. Abonnements	200	–	–	–	300	–	Compte tenu de l'accroissement de l'effectif du personnel civil et des observateurs militaires.
55. Fournitures électriques	600	–	^a	–	–	–	Pas de fournitures supplémentaires.
56. Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants	1 000	–	–	–	–	522 150	Acquisition de gilets pare-éclats, de casques, de pièces d'uniforme et d'accessoires pour le personnel militaire.

Description	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Coût standard	Prévisions de dépenses			Explication
				Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	
57. Défense des périmètres (fournitures)	–	–	–	–	–	157 000	Achat de barbelés, de réseaux «concertina», de piquets métalliques et de sacs à terre pour l'agrandissement du quartier général de la Mission et les postes de déploiement des équipes.
58. Cartes opérationnelles	2 000	–	–	–	–	–	Pas de dépenses supplémentaires.
59. Intendance et magasins	1 400	–	–	–	6 800	–	Achat de fournitures (extincteurs, bouteilles à gaz, récipients à eau et à carburant et autres accessoires), compte tenu de l'accroissement de l'effectif du personnel civil.
60. Programmes d'information							
Fournitures et accessoires	1 530	–	^a	–	–	–	Pas de dépenses supplémentaires.
Services contractuels	6 120	–	^a	–	–	–	<i>Idem.</i>
61. Programmes de formation							
Matériel didactique	515	–	^a	–	2 000	–	Programmes de formation de formateurs pour les troupes de l'ECOMOG avant qu'elles soient placées sous le commandement des Nations Unies.
Services divers	165	–	^a	–	11 900	–	<i>Idem.</i>

^a Il n'a pas été établi de coût standard pour cet objet de dépense.

B. Répartition des ressources par paramètre budgétaire : coûts standard et dépenses propres à la Mission



C. Dépenses non renouvelables

(En milliers de dollars des États-Unis, sauf indication contraire)

	Nombre actuel ^{a, b}	Nombre d'unités à remplacer	Nombre d'unités supplé- mentaires à acheter	Nombre total d'unités	Coût unitaire	Coût total
	(1)	(2)	(3)	(4) = (2 + 3)	(5)	(6) = (4 x 5)
Personnel militaire						
1. Observateurs militaires, frais de voyage lors du déploiement	–	–	–	–	–	135,0
2. Contingents, frais de voyage lors du déploiement	–	–	–	–	–	3 380,9
Total, rubriques 1 et 2	–	–	–	–	–	3 515,9
Dépenses opérationnelles						
3. Locaux/hébergement						
Construction de locaux/bâtiments préfabriqué	–	–	–	–	–	–
Unités modulaires de bureau à parois rigides, 20 pieds	80	–	160	160	6,5	1 040,0
Unités modulaires de bureau à parois souples, 35 mètres carrés	–	–	10	10	6,0	60,0
Unités modulaires pour entrepôts/ateliers, 252 mètres carrés	–	–	16	16	28,0	448,0
Unités modulaires pour cuisines (100 personnes)	–	–	2	2	100,0	200,0
Blocs sanitaires	5	–	27	27	10,0	270,0
Total partiel	85	–	215	215		2 018,0
Fret, 15 %						302,7
Total partiel	85	–	215	215		2 320,7
Travaux de construction, aménagement des sites et installation						500,0
Total, rubrique 3	85	–	215	215		2 820,7
4. Remise en état des infrastructures						
Amélioration des pistes d'atterrissage						150,0
Amélioration des routes						150,0
Réparation des ponts						600,0
Total, rubrique 4						900,0
5. Transports						
a) Achat de véhicules						
Véhicules utilitaires, 4 x 4	135	–	83	83	15,0	1 245,0
Minibus/fourgonnette	–	–	22	22	12,3	270,6
Autocar, léger	6	–	–	–	–	–
Autocar, moyen	–	–	4	4	35,0	140,0
Berline lourde blindée	–	–	2	2	76,2	152,4
Berline lourde	3	–	–	–	–	–
Ambulance 4 x 4	2	–	2	2	50,0	100,0
Camion-citerne (eau), 10 tonnes	–	–	5	5	70,0	350,0

	Nombre actuel ^{a, b}	Nombre d'unités à remplacer	Nombre d'unités supplé- mentaires à acheter	Nombre total d'unités (4) = (2 + 3)	Coût unitaire	Coût total (6) = (4 x 5)
	(1)	(2)	(3)	(4) = (2 + 3)	(5)	(6) = (4 x 5)
Camion-citerne (eau), 5 tonnes	–	–	3	3	55,0	165,0
Camion-citerne (combustible), 10 tonnes	–	–	5	5	75,0	375,0
Camion-citerne (combustible), 5 tonnes	1	–	5	5	60,0	300,0
Véhicule de transport logistique, 8 tonnes	–	–	20	20	40,0	800,0
Véhicule de transport logistique avec grue, 8 tonnes	–	–	2	2	55,0	110,0
Camion de vidange 4 x 4	–	–	1	1	120,0	120,0
Dépanneuse à plateau	–	–	4	4	90,0	360,0
Dépanneuse, 16 tonnes	–	–	1	1	135,0	135,0
Chariot élévateur, léger, 3 tonnes	1	–	3	3	22,3	66,9
Chariot élévateur, moyen, 8 tonnes	–	–	4	4	37,0	148,0
Chariot élévateur, moyen, 28 tonnes	–	–	1	1	185,0	185,0
Grue, 25 tonnes	–	–	1	1	247,5	247,5
Total partiel	148	–	168	168		5 270,4
Fret, 15 %						790,6
Total, achat de véhicules	148	–	168	168		6 061,0
À déduire : Matériel transféré de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi						
Camion-citerne (combustible), 10 tonnes	–	–	(5)	(5)	75,0	(375,0)
Camion-citerne (combustible), 5 tonnes	–	–	(3)	(3)	60,0	(180,0)
Véhicule de transport logistique, 8 tonnes	–	–	(20)	(20)	40,0	(800,0)
Camion de vidange 4 x 4	–	–	(1)	(1)	120,0	(120,0)
Grue, 25 tonnes	–	–	(1)	(1)	247,5	(247,5)
Total partiel	–	–	(30)	(30)		(1 722,5)
Total, rubrique 5 a)	148	–	138	138		4 338,5
b) Matériel d'atelier						354,8
Total, rubrique 5	148	–	138	138		4 693,3
6. Opérations aériennes						
a) Hélicoptères						
Location/affrètement						–
Carburants et lubrifiants						–
Déploiement/retrait						1 070,0
Peinture/préparation						126,0
Assurance responsabilité et risques de guerre						–
Total partiel						1 196,0

	<i>Nombre actuel^{a, b}</i>	<i>Nombre d'unités à remplacer</i>	<i>Nombre d'unités supplé- mentaires à acheter</i>	<i>Nombre total d'unités</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
	(1)	(2)	(3)	(4) = (2 + 3)	(5)	(6) = (4 x 5)
b) Avions						
Location/affrètement						–
Carburants et lubrifiants						–
Déploiement/retrait						40,0
Peinture/préparation						10,0
Vols de ravitaillement						–
Assurance responsabilité et risques de guerre						–
Total partiel						50,0
c) Indemnité de subsistance des équipages						–
d) Autres dépenses						–
Total, rubrique 6						1 246,0
7. Transmissions						
a) Matériel de transmissions						
Matériel VHF/UHF						
Appareils mobiles	75	–	303	303	0,6	181,8
Station fixe	20	–	48	48	1,0	48,0
Walkie-talkie	350	–	536	536	0,450	241,2
Antenne omnidirectionnelle	33	–	66	66	0,4	26,4
Récepteur radio air-sol, portatif	10	–	2	2	0,8	1,6
Répéteur, non sécurisé	13	–	5	5	2,0	10,0
Répéteur, sécurisé	10	–	3	3	8,0	24,0
Circuit hertzien numérique	3	–	16	16	40,0	640,0
Total partiel						1 173,0
Matériel HF						
Antenne (station principale)	20	–	5	5	3,0	15,0
Émetteur-récepteur, station fixe (transmission de données)	20	–	6	6	8,0	48,0
Émetteur-récepteur, poste mobile	30	–	111	111	4,0	444,0
Total partiel						507,0
Matériel de satellite						
Récepteur GPS	20	–	8	8	0,5	4,0
Station VSAT, 3,7 M, bande C (redondante)	4	–	7	7	120,0	840,0
INMARSAT, miniterminal M	20	–	10	10	3,0	30,0
INMARSAT, miniterminal B/M-4	–	–	13	13	20,0	260,0
Total partiel						1 134,0

	Nombre actuel ^{a, b}	Nombre d'unités à remplacer	Nombre d'unités supplé- mentaires à acheter	Nombre total d'unités (4) = (2 + 3)	Coût unitaire	Coût total (6) = (4 x 5)
	(1)	(2)	(3)	(4) = (2 + 3)	(5)	(6) = (4 x 5)
Matériel téléphonique						
Autocommutateur, capacité moyenne	5	–	2	2	50,0	100,0
Autocommutateur, faible capacité	5	–	1	1	5,0	5,0
Matériel de transmissions sécurisé	6	–	8	8	8,0	64,0
Radio-téléphone portable	–	–	100	100	0,5	50,0
Appareil téléphonique	200	–	323	323	0,1	32,3
Lot d'articles pour l'entretien du matériel	6	–	5	5	4,0	20,0
Installation téléphonique rurale, 2 lignes	6	–	24	24	8,6	206,4
Total partiel						477,7
Matériel divers						
Chargeur de batterie	30	–	102	102	0,15	15,3
Télécopieur, sécurisé	6	–	8	8	8,0	64,0
Télécopieur, non sécurisé	30	–	4	4	1,5	6,0
Redresseur	–	–	95	95	0,3	28,5
Pylône d'antenne portative	10	–	5	5	5,0	25,0
Bloc d'alimentation non interruptible, 5 kVA	–	–	23	23	4,0	92,0
Total partiel						230,8
Total partiel, matériel de transmissions						3 522,5
Fret, 15 %						528,4
Total, matériel de transmissions						4 050,9
b) Matériel d'atelier et appareils de mesure						
Analyseur (télécommunications)	6	–	6	6	12,1	72,6
Wattmètre	6	–	6	6	1,5	9,0
Analyseur de spectre	5	–	7	7	23,2	162,4
Analyseur (données)	6	–	6	6	14,0	84,0
Fréquence-mètre/watt-mètre	6	–	6	6	8,0	48,0
Tables de travail	8	–	6	6	2,0	12,0
Bloc d'alimentation pour tables de travail	6	–	8	8	1,5	12,0
Trousse à outils (pour mécanicien)	2	–	2	2	1,2	2,4
Trousse à outils (pour technicien)	6	–	8	8	0,8	6,4
Total partiel						408,8
Fret, 15 %						61,3
Total, matériel d'atelier et appareils de mesure						470,1
Total, rubrique 7						4 521,0

	Nombre actuel ^{a, b}	Nombre d'unités à remplacer	Nombre d'unités supplé- mentaires à acheter	Nombre total d'unités (4) = (2 + 3)	Coût unitaire	Coût total (6) = (4 x 5)
	(1)	(2)	(3)	(4) = (2 + 3)	(5)	(6) = (4 x 5)
8. Matériel divers						
a) Mobilier de bureau						
Mobilier de bureau (bureau de directeur)	–	–	5	5	3,0	15,0
Mobilier de bureau (ordinaire)	–	–	200	200	1,0	200,0
Meuble classeur	–	–	260	260	0,29	75,4
Sièges pour visiteur	–	–	80	80	0,12	9,6
Étagères	–	–	50	50	0,15	7,5
Table pliante	–	–	25	25	0,1	2,5
Module de rangement	–	–	25	25	0,175	4,4
Total partiel						314,4
Fret, 15 %						47,2
Total partiel, mobilier de bureau						361,5
b) Matériel de bureau						
Coffre-fort (grande capacité)	–	–	5	5	1,0	5,0
Coffre-fort (faible capacité)	–	–	15	15	0,8	12,0
Déchetuseuse (grand modèle)	–	–	2	2	10,0	20,0
Déchetuseuse (moyenne)	–	–	5	5	4,0	20,0
Déchetuseuse (petit modèle)	–	–	5	5	0,5	2,5
Compteur de billets	–	–	3	3	4,0	12,0
Projecteur	–	–	5	5	6,0	30,0
Photocopieuse/télécopieur/imprimante	–	–	75	75	1,0	75,0
Photocopieuse (très grande capacité)	–	–	2	2	45,0	90,0
Photocopieuse (grande capacité)	–	–	10	10	18,0	180,0
Photocopieuse (capacité moyenne)	–	–	23	23	10,0	230,0
Total partiel						676,5
Fret, 15 %						101,5
Total, mobilier de bureau						778,0
c) Matériel informatique						
Ordinateur de bureau	122	–	306	306	1,5	459,0
Ordinateur portable	60	–	67	67	2,1	140,7
Imprimante pour bureau	92	–	229	229	0,5	114,5
Imprimante portable	60	–	8	8	0,2	1,6
Serveur (avec logiciel)	10	–	8	8	14,0	112,0
Système d'établissement de cartes d'identité	2	–	1	1	17,5	17,5
Bloc d'alimentation non interruptible, 2 kVA	10	–	9	9	1,0	9,0
Bloc d'alimentation non interruptible, 700i	122	–	306	306	0,35	107,1
Matériel réseau	–	–	7	7	5,0	35,0
Licences Lotus Notes	64	–	364	364	0,135	49,1

	Nombre actuel ^{a, b}	Nombre d'unités à remplacer	Nombre d'unités supplé- mentaires à acheter	Nombre total d'unités (4) = (2 + 3)	Coût unitaire	Coût total (6) = (4 x 5)
	(1)	(2)	(3)	(4) = (2 + 3)	(5)	(6) = (4 x 5)
Module de connectabilité	–	–	23	23	10,0	230,0
Total partiel						1 275,5
Fret, 15 %						191,3
Total partiel, matériel informatique						1 466,9
Logiciel d'administration						30,0
Total, matériel informatique						1 496,9
d) Groupes électrogènes						
900 kVA	–	–	2	2	170,0	340,0
590 kVA	–	–	2	2	65,0	130,0
225 kVA	–	–	2	2	35,0	70,0
20 kVA	–	–	20	20	9,0	180,0
15 kVA	–	–	16	16	8,0	128,0
3,9 kVA	–	–	45	45	5,0	225,0
Total partiel						1 073,0
Fret, 15 %						161,0
Total partiel, groupes électrogènes						1 234,0
À déduire : matériel transféré de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi						
900 kVA	–	–	(2)	(2)	170,0	(340,0)
590 kVA	–	–	(2)	(2)	65,0	(130,0)
225 kVA	–	–	(2)	(2)	35,0	(70,0)
20 kVA	–	–	(20)	(20)	9,0	(180,0)
15 kVA	–	–	(16)	(16)	8,0	(128,0)
3,9 kVA	–	–	(45)	(45)	5,0	(225,0)
Total partiel						(1 073,0)
Total, groupes électrogènes						161,0
e) Matériel d'observation						
Jumelles portatives	–	–	100	100	0,25	25,0
Dispositif d'observation nocturne, portable	–	–	28	28	3,0	84,0
Total partiel						109,0
Fret, 15%						16,4
Total partiel, matériel d'observation						125,4

	Nombre actuel ^{a, b}	Nombre d'unités à remplacer	Nombre d'unités supplé- mentaires à acheter	Nombre total d'unités (4) = (2 + 3)	Coût unitaire	Coût total (6) = (4 x 5)
	(1)	(2)	(3)	(4) = (2 + 3)	(5)	(6) = (4 x 5)
f) Citerne à essence avec débitmètre						
Réservoir souple pour carburant (10 000 litres)	–	–	12	12	3,0	36,0
Réservoir souple pour carburant (94 600 litres)	–	–	5	5	12,5	62,5
Pompes	–	–	12	12	5,4	64,8
Total partiel						163,3
Fret, 15 %						24,5
Total partiel, citerne à essence avec débitmètre						187,8
g) Matériel d'hébergement						
Ensemble de mobilier (lit, matelas, dessertes, armoire)	–	–	200	200	0,5	100,0
Tente (pour 10 personnes)	–	–	10	10	0,8	8,0
Total partiel						108,0
Fret, 15 %						16,2
Total partiel, matériel d'hébergement						124,2
h) Matériel de réfrigération						
Réfrigérateur, faible capacité	–	–	250	250	0,1	25,0
Conteneurs frigorifiques	–	–	18	18	35,0	630,0
Total partiel						655,0
Fret, 15 %						98,3
Total partiel, matériel de réfrigération						753,3
i) Matériel divers						
Extincteur mural (poids : 10 à 20 livres)	–	–	275	275	0,08	22,0
Extincteur sur roulettes (poids : 100 livres)	–	–	8	8	2,0	16,0
Extincteur pour véhicule (poids : 2 livres)	–	–	300	300	0,017	5,1
Trousse de premier secours pour véhicule	–	–	400	400	0,05	20,0
Climatiseur	–	–	280	280	0,05	14,0
Portique détecteur (métal)	–	–	10	10	4,5	45,0
Total partiel						122,1
Fret, 15 %						18,3
Total partiel, matériel divers						140,4
Total, rubrique 8						4 128,5

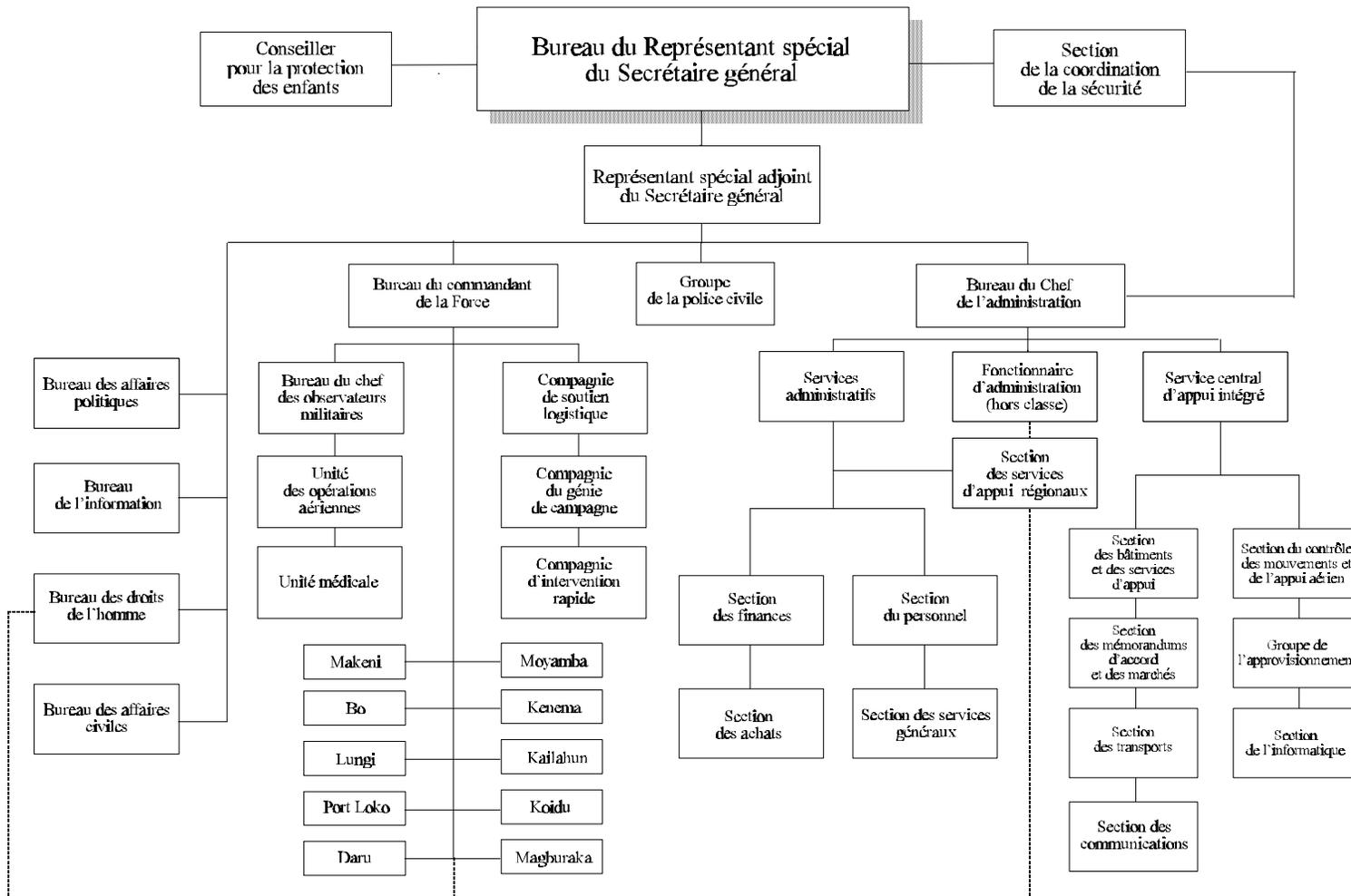
	<i>Nombre actuel^{a, b}</i>	<i>Nombre d'unités à remplacer</i>	<i>Nombre d'unités supplé- mentaires à acheter</i>	<i>Nombre total d'unités</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
	(1)	(2)	(3)	(4) = (2 + 3)	(5)	(6) = (4 x 5)
9. Fret aérien et de surface						
Transport du matériel appartenant aux contingents	–	–	–	–	–	20 176,0
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	–	–	–	–	–	1 250,0
Total, rubrique 9						21 426,0
10. Fournitures et services	–	–	–	–	–	756,5
Total rubriques 1 à 10	–	–	–	–	–	44 007,9

^a Voir A/54/455.

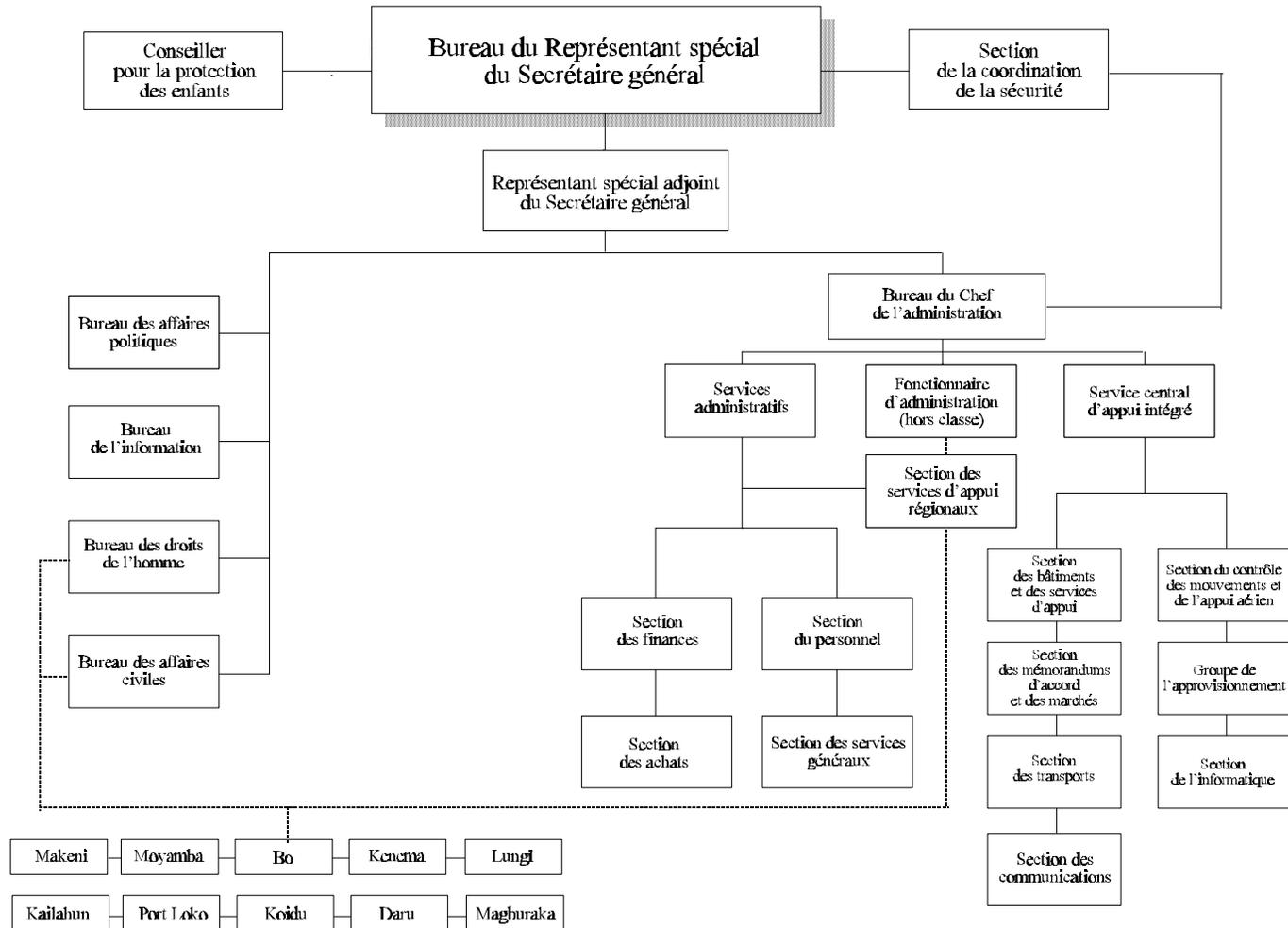
^b Comprend du matériel déjà commandé.

Annexe III Organigrammes

A. Structure administrative de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone



B. Services organiques et administratifs



C. Structure administrative de la composante militaire

